



DONATEUR / MÉCÈNE

Date : ____/____/____

DON À L'ORCHESTRE D'HARMONIE D'ÉVREUX (Association reconnue d'intérêt général par la direction des impôts)

Je soussigné(e),

Monsieur Madame Mademoiselle

NOM : _____ Prénom : _____

Entreprise (si mécène) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Adresse mél : _____ @ _____

fais un don à l'Orchestre d'harmonie d'Évreux (OHÉ) en qualité de donateur - mécène .

30 € (coût réel après déduction fiscale : 10 €)¹

100 € (coût réel après déduction fiscale : 34 €)¹

50 € (coût réel après déduction fiscale : 17 €)¹

120 € (coût réel après déduction fiscale : 40 €)¹

80 € (coût réel après déduction fiscale : 27 €)¹

150 € (coût réel après déduction fiscale : 51 €)¹

Libre : le montant du don est de : €

Signature :

Adresser ce formulaire complété et accompagné de votre chèque à l'ordre de l'OHÉ, au siège social : **Orchestre d'harmonie d'Évreux - 12 ter rue Jean Jaurès - 27000 ÉVREUX** (les particuliers peuvent également faire leur don sur Internet sécurisé : www.ohevreur.com). Un reçu fiscal vous sera aussitôt envoyé.

Merci de soutenir l'orchestre !

Si vous êtes un particulier (donateur)

Vous ouvrez droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé. Ces montants sont inclus dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent aux dons et versements.

Lorsque les dons et versements effectués au cours d'une année excèdent la limite de 20 %, l'excédent est reporté successivement sur les années suivantes jusqu'à la cinquième inclusivement et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

Si vous êtes une entreprise (Mécène)

Vous ouvrez droit à une réduction d'impôt égale à 60 % du montant versé. Ces dons et versements effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, sont inclus dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

Lorsque la limite est dépassée au cours d'un exercice, l'excédent de versement peut donner lieu à réduction d'impôt au titre des cinq exercices suivants, après prise en compte des versements effectués au titre de chacun de ces exercices, sans qu'il puisse en résulter un dépassement du plafond défini au premier alinéa.

¹ Exemple de coût réel arrondi à l'unité, pour un particulier